



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMONE

Séance ordinaire du 30 juin 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le trente juin à la Mairie à 20h00, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA-MONTEIRO, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Isabelle YATOUNGOU, Béatrice PRIEZ, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Gilbert DERUS qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;
Emmanuèle PROD'HOMME qui avait donné pouvoir à Marie MAZAUDIER ;
Guillaume POUJOL DE MOLLIENS qui avait donné pouvoir à Véronique PELISSIER ;

EXCUSÉS : Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Harielle LESUEUR.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1, L.332-8, L.332-8-2° et L332-14 ;

VU l'avis du comité technique dans sa séance du 13 décembre 2021 ;

VU l'avis de la commission municipale en date du 23 juin 2022 ;

VU le rapport d'Annaëlle CHATELAIN exposant la nécessité de modifier le tableau des emplois ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la liste des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR, 2 CONTRE (Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE) et 4 ABSTENTIONS (Véronique PELISSIER, Beatrice PRIEZ, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Nadia BERTRAND) ;

APPROUVE à compter du 1^{er} juillet 2022 la modification du tableau des emplois de la façon suivante :

EMPLOI/SERVICE	ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	TEMPS DE TRAVAIL
Agents de service et de restauration (3 postes) – <i>remplacement suite à des départs en retraite</i>	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (catégorie C)	Adjoint technique (catégorie C)	Temps complet
ATSEM – <i>remplacement d'un agent en retraite</i>	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe (catégorie C)	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe (catégorie C)	Temps complet
Chargé de création graphique au service communication	Technicien (catégorie B)	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (catégorie C)	Temps complet
Chargé de missions des infractions du droit des sols	Rédacteur (catégorie B)	Adjoint administratif (catégorie C)	Temps complet

APPROUVE au 1^{er} juillet 2022 les transformations de postes suivantes :

EMPLOI/SERVICE	ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	TEMPS DE TRAVAIL
Responsable gestion des carrières	Attaché territorial	Attaché principal	Temps complet
Responsable du pôle périscolaire et chargée des ressources humaines	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Agent d'accueil de l'hôtel de ville	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Travailleur social au pôle logement	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Agent d'accueil au service des affaires générales	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Administrateur du parc applicatif à la direction des systèmes d'information	Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Responsable environnement propreté	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	Temps complet
Agent polyvalent au parc des sports	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Agent de service et de restauration	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Agents d'entretien polyvalent à l'environnement et à la propreté	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Chef d'équipe de la régie bâtiments	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
ATSEM à la crèche du Saut du Loup	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Agent polyvalent à la régie bâtiments	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Agent polyvalent à la régie des espaces verts	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Animateurs au sein des centres de loisirs (2 postes)	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
ATSEM dans les écoles (2 postes)	Atsem principal de 2 ^{ème} classe	Atsem principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Agent de police municipale	Gardien brigadier	Brigadier-chef principal	Temps complet

AUTORISE la suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet, suite au départ en retraite de l'agent en poste au 1^{er} juillet 2022 ;

AUTORISE, dans le cadre de la déprécarisation des agents vacataires, la création de trois postes permanents relevant de la catégorie hiérarchique C sur le grade d'adjoint d'animation à temps complet ;

AUTORISE le Maire à recruter, pour les postes susvisés, des agents contractuels, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, conformément aux conditions fixées à l'article L.332-14 du code général de la fonction publique ;

AUTORISE le Maire à recruter deux agents qui exerceront les fonctions d'agents d'animation dans les accueils de loisirs à raison de 35 heures par semaine (*20 heures minimum*), dans le cadre du dispositif des Parcours Emplois Compétences (PEC).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 11/07/2022

Le Maire

Laurent LINQUETTE